

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 21 FEV. 2018

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de secrétaire de documentation du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2013-830 du 16 septembre 2013 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires de documentation du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure et au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2017 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de secrétaire de documentation du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Sophie MARMOIS, chargée d'études documentaires principale, cheffe du service du récolement, direction de la recherche et des collections, musée du Louvre, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de secrétaire de documentation du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Clément BLANC, chargé d'études documentaires, responsable du centre de sigillographie, archives nationales, site de Paris ;
- Monsieur Olivier MUNSCH, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle, pôle patrimoine, direction régionale des affaires culturelles du Grand Est ;
- Madame Nathalie POLGE, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle, médiathèque de l'école nationale supérieure des beaux-arts de Paris.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Clément BLANC, chargé d'études documentaires, responsable du centre de sigillographie, archives nationales, site de Paris.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

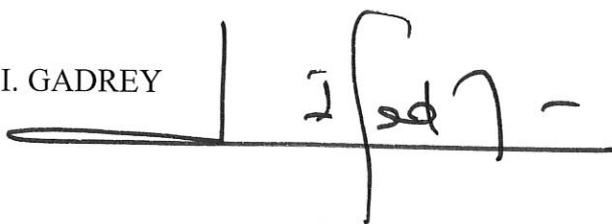
Fait le 21 FEV. 2018

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'I. Gadrey', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a vertical stroke that extends above and below the line.